



Anne Laure Bandle, Alessandro Chechi, Marc-André Renold

Mars 2012

Affaire Utimut Process – Danemark et Groenland

Danish National Museum – Greenland National Museum and Archives – Indigenous object/objet autochtone – Colonialism/colonialisme – Institutional facilitator/facilitateur institutionnel – Negotiation/négociation – Cultural cooperation/coopération culturelle – Conditional restitution/restitution sous condition – Symbolic gesture/geste symbolique

Le Musée national du Danemark et le Musée national et les Archives du Groenland ont noué une coopération exemplaire (processus « Utimut »), dont le suivi a été assuré par un comité nommé à cet effet et qui a abouti à la restitution de 35 000 artefacts au Groenland en 1984. Deux ans auparavant, la restitution au Groenland de 204 aquarelles détenues par le Danemark avait encouragé un élan à cette coopération étendue. Tous ces biens culturels avaient été transférés au Danemark à l'époque où le Groenland était une colonie danoise.

I. Historique de l'affaire; II. Processus de résolution; III. Problèmes en droit; IV. Résolution du litige; V. Commentaire; VI. Sources.

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS

art-adr@unige.ch – <https://unige.ch/art-adr>

Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

I. Historique de l'affaire

Colonialisme

- **1721-1953** : À l'époque où le Groenland est une colonie danoise, son territoire compte de nombreux habitants danois, dont des explorateurs de l'Arctique, des fonctionnaires et des missionnaires qui mènent des recherches scientifiques. Au fil du temps, les scientifiques entrent en possession de nombreuses ressources ethnographiques relatives aux ethnies du Groenland et à des ethnies inuites, qu'ils envoient par la suite dans leur pays natal.
- **À la fin du 19^e siècle**, le travail régulier des scientifiques néerlandais dans l'est et le nord-ouest du Groenland a permis la constitution d'un ensemble de ressources ethnographiques et l'organisation d'expositions au **Musée national danois** (*Danish National Museum*), où ces ressources sont conservées. Au terme de ce processus, le Musée national danois dispose de six collections importantes : la période viking au Groenland (1), le passé inuit (2), les objets ethnographiques de la fin du 19^e siècle (3), les archives des sites préhistoriques du Groenland (4), les aquarelles du milieu du 19^e siècle (4), les archives des sites préhistoriques du Groenland (5) et les informations orales sur le passé (6).¹
- **1913** : Le **Groenland** introduit, sans succès, **une première requête** demandant la **restitution** par le Musée national danois des biens culturels groenlandais.
- **1953** : En vertu de la constitution du Danemark, le Groenland devient un pays constitutif de la Communauté du Royaume du Danemark (*Danish Commonwealth*).
- **1954** : Le **Groenland** présente **une deuxième requête en restitution** des biens culturels, laquelle est également rejetée.
- **1966** : Cette année voit la création du Musée national du Groenland (*Greenland National Museum*). Cependant, ce Musée manque de ressources illustrant le patrimoine culturel national. Il engage un dialogue avec le Musée national de Copenhague afin d'instaurer une coopération dans le domaine des recherches archéologiques.
- **1978** : Des travaux d'agrandissement du Musée national du Groenland permettent l'ajout d'infrastructures modernes d'entreposage et de recherche. Bien que la responsabilité des fouilles archéologiques incombe toujours au Danemark, le Groenland assure dès lors la gestion, l'entreposage et l'exposition des objets exhumés.
- **1979** : Le Groenland accède à l'autonomie interne, laquelle entraîne des changements législatifs importants, notamment la mise en œuvre de nouvelles politiques muséales et l'adoption de mesures de protection du patrimoine et des sites culturels. En conséquence, **à partir du 1^{er} janvier 1981**, le gouvernement du Groenland se charge de toutes les questions relatives aux musées et à la préservation des biens culturels.
- **1980** : Le Musée national du Groenland s'appelle désormais le **Musée national et les Archives du Groenland** (*Greenland National Museum and Archives*, en groenlandais *Nunatta Katersugaasivia Allagaateqarfialu*). Le Groenland et le Musée national danois entament des discussions sur le rapatriement d'un certain nombre d'artefacts groenlandais.
- **1982-2001** : Une étroite coopération s'établit entre le Danemark et le Groenland. Ce processus porte le nom de « **Utimut** » (« *Utimut process* »), « *Utimut* » signifiant « retour » en groenlandais.

¹ Daniel Thorleifsen, "The repatriation of Greenland's cultural heritage," *Museum International*, 241-242 (2009): 26.

- **Août 1982** : Un premier geste symbolique est fait pour satisfaire la demande de restitution présentée par le Groenland : **la restitution d'une collection unique de 204 aquarelles** réalisées par deux artistes groenlandais, Jens Kreutzman et Aron de Kangeq.
- **Octobre 1983** : En vertu d'un accord entre le Musée national du Danemark et le Musée national et les Archives du Groenland, un comité chargé de superviser le processus de rapatriement des biens culturels est institué. L'accord prend effet le 1^{er} mars 1984.
- **1^{er} janvier 1984** : Près de 35 000 artefacts archéologiques et ethnographiques sont transférés du Musée national du Danemark au Musée national et aux Archives du Groenland.
- **2000 – 2008** : Le Centre de recherche sur le Groenland (*Greenland research centre at the National Museum of Denmark*, SILA) est mis en place au Musée national du Danemark en vertu d'un accord de partenariat conclu entre les deux musées nationaux. Le SILA est financé par le ministère danois de la Recherche.

II. Processus de résolution

Facilitateur institutionnel – Négociation

- Les discussions sur un accord de coopération culturelle se sont déroulées dans un climat cordial.² Les deux musées nationaux se sont efforcés de procéder à la restitution des biens culturels mais la réussite de ces efforts nécessitait des changements législatifs au Danemark, d'une part, et l'amélioration des infrastructures muséales du Groenland, d'autre part.
- Dans les années 1970, de jeunes Groenlandais ont commencé à exiger que le développement du Groenland se fonde sur l'idée d'une population groenlandaise ayant une histoire et une culture propres et que ce développement soit impulsé par le peuple groenlandais.³ Dans le même ordre d'idées, les Groenlandais ont aussi réclamé à plusieurs reprises la création de leur propre musée national. L'émergence de ce débat public a incité les deux pays à ouvrir des négociations.
- Au cours des discussions, le Musée national du Danemark a reconnu qu'il était « naturel et raisonnable » de rendre au Groenland une partie de ses collections ethnographiques dès qu'il serait possible de le faire dans des « conditions satisfaisantes »⁴. Cependant, le Musée a insisté sur le fait que cette restitution se heurtait à deux obstacles. Premièrement, la loi danoise en vigueur à l'époque confiait au Danemark, et donc au Musée national de Copenhague, la responsabilité des objets anciens groenlandais.⁵ Deuxièmement, le Groenland ne disposait ni d'espaces de stockage suffisants, ni d'un personnel compétent pour en assurer la manipulation et la présentation.⁶ Au cours des années suivantes, le Groenland s'est efforcé de régler ces problèmes en formant du personnel et en rénovant le Musée de Nuuk. Les engagements pris par le Groenland afin d'obtenir le rapatriement de ses

² Emil Rosing et Birte Haagen, "Aron From Kangeq and the Dano-Greenlandic Museum Cooperation," *Arctic Anthropology*, Vol. 23, N^{os}. 1-2 (1986) : 247.

³ Bjarne Gronnow et Einar Lund Jensen, "Utimit: Repatriation and Collaboration Between Denmark and Greenland," dans *Utimit: Past Heritage – Future Partnerships, Discussions on Repatriation in the 21st Century*, dir. Mille Gabriel et Jens Dahl (Copenhagen: Work Group for Indigenous Affairs & the Greenland National of Museum and Archives, 2007), 181.

⁴ Ibid, 183.

⁵ Ibid, 183.

⁶ Gronnow et Jensen, "Utimit: Repatriation and Collaboration," 183.

biens culturels ont incité le Danemark à en approuver la restitution partielle. Par ailleurs, les autorités danoises et groenlandaises étaient en faveur de ce rapatriement, qui permettait de satisfaire le souhait exprimé par le Groenland d'avoir un accès immédiat à sa propre préhistoire.⁷

- **En 1979**, le Groenland a accédé à l'**autonomie interne**⁸, laquelle a débouché sur des réformes législatives d'ampleur, dont la promulgation d'une loi relative aux musées qui confiait au Groenland la responsabilité de la gestion de ses objets anciens.
- En 1982, le Parlement danois a fait un premier pas important **en restituant** au Groenland **204 aquarelles** d'une importance culturelle et artistique capitale réalisées par **des artistes groenlandais**.⁹ Cette restitution a été la première d'une longue série. Étant donné l'importance de ces aquarelles pour la culture nationale, le musée groenlandais était prêt à les acheter à **un prix symbolique (et peu élevé)**.¹⁰
- Cette première restitution a été cruciale car elle a encouragé la conduite de recherches sur les artefacts et les objets dans le cadre de la coopération muséale entre le Danemark et le Groenland.¹¹
- En vertu de l'accord de coopération entré en vigueur en mars 1984, **un comité de suivi, chargé du processus de rapatriement**, a été mis en place. Il comprenait trois membres désignés par le Groenland et trois membres choisis par le ministère danois de la Culture, choisis non pas tant en raison de leur passé politique que sur la base de leur profil universitaire.¹² Les membres du comité se sont réunis pour la première fois à l'automne 1983 pour élaborer leur charte.¹³ D'autres discussions ont porté, en 1984, sur le principe de la coopération et les directives relatives aux transferts et, en 1985, sur les détails de cette coopération.¹⁴
- Le secrétariat du comité se trouvait au département d'ethnographie du Musée national danois. Il avait pour tâche de contrôler la mise en œuvre des décisions et des politiques adoptées par le comité.¹⁵
- Le comité avait pour tâche essentielle d'examiner, de trier et d'évaluer des milliers d'objets ethnographiques et archéologiques se trouvant au Musée national du Danemark. Il devait également très vite décider comment la collection serait partagée entre le Groenland et le Danemark. Ce partage devait se fonder sur quelques principes fondamentaux :¹⁶
 - La collection destinée au Groenland devait refléter tous les aspects de sa préhistoire et de sa géographie et couvrir tout le territoire.

⁷ Gronnow et Jensen, "Utimut: Repatriation and Collaboration," 183.

⁸ Conformément à la loi relative à l'autonomie du Groenland (*Greenland Home Rule Act*, loi n° 577 du 29 novembre 1978), la notion d'autonomie implique que « le Groenland constitue une communauté distincte au sein du royaume du Danemark » (article 1.1). L'autonomie permet « l'exercice des pouvoir législatif et exécutif dans les domaines concernés par les transferts de compétence en vertu de [cette loi] » (article 4) [traductions du CDA].

⁹ Gronnow et Jensen, "Utimut: Repatriation and Collaboration," 183.

¹⁰ Rosing et Haagen, "Aron From Kangeq," 249.

¹¹ Rosing et Haagen, "Aron From Kangeq," 253.

¹² Mille Gabriel, "The Return of Cultural Heritage from Denmark to Greenland," *Museum International*, 241-242 (2009) : 33.

¹³ Rosing et Haagen, "Aron From Kangeq," 253.

¹⁴ Rosing et Haagen, "Aron From Kangeq," 253.

¹⁵ Pour de plus amples informations sur la coopération entre les musées danois et groenlandais, consulter Rosing et Haagen, "Aron From Kangeq," 256 et seq.

¹⁶ Ces principes sont détaillés dans Thorleifsen, "Greenland's cultural heritage," 27.

- Les deux musées devaient conserver une collection permettant la conduite de recherches, l'enseignement et la diffusion des connaissances.
- Les objets faisant partie d'une même collection ne devaient pas être séparés. Si cela s'avérait impossible, les musées devaient consentir à des prêts (à long terme).
- Le Groenland devait obtenir tous les objets revêtant pour lui une importance culturelle, ainsi que les objets religieux.
- Le Groenland devait également obtenir toutes les informations disponibles sur les objets faisant partie des collections.
- Le Danemark devait conserver suffisamment d'objets pour continuer ses recherches et mieux faire connaître le Groenland par des expositions au Musée national danois.
- Les documents et les objets relatifs aux activités du Musée national danois, témoignant de l'histoire du Danemark, devaient rester au Danemark.
- Des prêts devraient être facilement consentis aux chercheurs travaillant pour les musées du Danemark et du Groenland.

III. Problème en droit

- Les questions juridiques qui se posent dans la présente affaire sont principalement liées au droit public. Le Groenland, ancienne colonie danoise, devait accéder à l'autonomie¹⁷ afin de pouvoir se doter de son musée national. Une vaste réforme législative a suivi l'accession à l'autonomie du Groenland, notamment la mise en œuvre d'une loi relative aux musées qui a permis au pays d'assumer la responsabilité et la gestion de ses objets anciens. Pour accueillir une collection nationale, le musée devait satisfaire à certaines conditions en matière de sécurité et d'entreposage. Ce fut chose faite quand le musée s'est doté d'infrastructures modernes en 1978.¹⁸

IV. Résolution du litige

Coopération culturelle – Restitution sous condition – Geste symbolique

Première restitution : 204 aquarelles

- L'accord de restitution de 1982 portant sur 204 aquarelles stipulait que les œuvres d'art devaient être photographiées et exposées temporairement au Musée national de Copenhague, avant leur retour au Groenland. Le Musée du Groenland a pu acquérir ces œuvres à **un prix symbolique**.
- Une série de ces aquarelles a fait partie d'une exposition itinérante, organisée grâce à la coopération entre *le home rule office* (office danois de l'autonomie) et le Musée national du Groenland.¹⁹
- Au Groenland, les aquarelles ont été présentées lors de quatre expositions qui se sont tenues à l'automne 1982 et qui ont suscité un grand intérêt.²⁰

¹⁷ Voir note de bas de page n° 8 ci-dessus.

¹⁸ Gronnow et Jensen, "Utimut: Repatriation and Collaboration," 183.

¹⁹ Rosing et Haagen, "Aron From Kangeq," 253.

Accord de coopération culturelle permettant de nouvelles restitutions

- Le comité avait approuvé à l'unanimité les neuf propositions de restitution formulées entre 1984 et 2001. Le ministre danois de la Culture a fini par approuver toutes ces propositions.
- La solution adoptée a permis :
 - la restitution de 35 000 objets archéologiques et ethnographiques ;
 - la mise en œuvre d'efforts importants de conservation de ces objets ;
 - la constitution d'une documentation photographique ;
 - la mise en place d'une base de données électronique commune portant sur toute la collection, plus particulièrement sur les sites préhistoriques du Groenland ;
 - une collaboration continue des musées : un accord de partenariat a été conclu entre les deux musées, prévoyant l'échange de connaissances et l'organisation de recherches et créant **le Centre de recherche sur le Groenland du Musée national du Danemark (le SILA, fondé en 2000)**.²¹ Le SILA a reçu un financement du ministère danois de la Recherche.

V. Commentaire

- Le processus « *Utimit* » a, certes, pris plusieurs années mais a permis l'instauration d'une collaboration très étroite. Les parties, probablement conscientes de la complexité de la tâche qui les attendait et de la grande quantité d'objets concernés, ont choisi de formaliser les modalités de leur collaboration et ont décidé de mettre sur pied un comité de suivi.
- La restitution, qui portait sur un nombre très important d'objets, que l'on estime à 35 000, doit être replacée dans son contexte. Même si les experts estiment qu'il reste 100 000 objets archéologiques et ethnographiques groenlandais au Danemark, ils considèrent également que les collections détenues par le Danemark et le Groenland sont d'égale importance.²²
- Au bout du compte, le processus « *Utimit* » a été très utile dans le parcours du Groenland vers son autonomie en dotant le pays de son propre musée, un musée sûr et moderne (le Groenland bénéficie à présent d'une autonomie totale au sein du royaume du Danemark). Il a aussi permis le lancement d'un important programme de recherche sur ces objets avec la création du Centre de recherche sur le Groenland.
- Le succès de la collaboration entre les musées du Danemark et du Groenland a encouragé le Groenland à contacter d'autres musées à l'étranger, par exemple aux Pays-Bas. Plusieurs expositions d'objets groenlandais ont ainsi pu être organisées dans des musées néerlandais. Le jour du vernissage d'une de ces expositions, le ministre néerlandais de la Culture a accompli un geste symbolique en faisant don au Groenland de l'un des trois kayaks présentés.²³ La collaboration exemplaire qui s'est mise en place entre le Danemark et le

²⁰ Rosing et Haagen, "Aron From Kangeq," 253.

²¹ Pour de plus amples informations sur le Centre de recherche, consulter le site Internet du Musée national du Danemark. Consulté le 15 juillet 2011, <http://www.natmus.dk/sw18625.asp>.

²² Gabriel, "The return of cultural heritage," 33.

²³ Rosing et Haagen, "Aron From Kangeq," 253.

Groenland et leurs musées pourrait servir de modèle dans d'autres affaires qui ont le colonialisme pour toile de fond, même si le contexte politique et factuel est très différent.

VI. Sources

a. Doctrine

- Gabriel, Mille. "The Return of Cultural Heritage from Denmark to Greenland." *Museum International*, N° 241-242, Vol. 61 (No. 1-2, 2009) : 30–36.
- Gronnow, Bjarne, et Einar Lund Jensen. "Utimut: Repatriation and Collaboration Between Denmark and Greenland." Dans *Utimut : Past Heritage – Future Partnerships, Discussions on Repatriation in the 21st Century*, dir. Mille Gabriel et Jens Dahl, 181 et seqq. Copenhagen: Work Group for Indigenous Affairs & the Greenland National of Museum and Archives, 2008.
- Rosing, Emil, et Birte Haagen. "Aron From Kangeq and the Dano-Greenlandic Museum Cooperation." *Arctic Anthropology*, Vol. 23, N^{os} 1-2 (1986) : 247–258.
- Thorleifsen, Daniel. "The Repatriation of Greenland's Cultural Heritage." *Museum International*, N° 41-242, Vol. 61 (No. 1-2, 2009) : 25–29.

b. Législations

- Museum Act, Recueil des lois de l'Assemblée du Groenland, loi n° 2/1980, en date du 21 octobre 1980, portant statut du Musée national du Groenland.
- Preservation Act, Loi de l'Assemblée du Groenland, loi n° 5/1980, en date du 16 octobre 1980, relative à la protection des monuments et bâtiments anciens restaurés.